

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Wilson propose que le Bill (461), intitulé: "Loi modifiant certaines lois sur la pension des employés de l'État affectés à des corporations de la Couronne", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beauregard propose que le Bill (419), intitulé: "Loi concernant les banques d'épargne de la province de Québec", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—  
Étant posée la question sur ladite motion,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—  
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gouin propose que le Bill (373), intitulé: "Loi prévoyant des immunités diplomatiques et consulaires pour les représentants du Commonwealth au Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—  
Étant posée la question sur ladite motion,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—  
Déféré au comité permanent des Relations extérieures.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (459), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour une deuxième lecture du Bill (447), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly propose que le Bill (448), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'accise", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—  
Étant posée la question sur ladite motion,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—  
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.